

DEPARTEMENT
DU RHONE

ARRONDISSEMENT
DE LYON

CANTON
DE SAINT-GENIS-LAVAL

REPUBLIQUE FRANCAISE

COMMUNE DE SAINT-GENIS-LAVAL

EXTRAIT DU REGISTRE
DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de membres	
Art L2121-2 code des collectivités territoriales :	33

PERSONNEL COMMUNAL

MODIFICATION DE L'ÉTAT DES POSTES

Délibération : **12.2013.086**

Transmis en préfecture le :

6 décembre 2013

Séance du : **5 décembre 2013**

Compte-rendu affiché le **11 décembre 2013**

Date de convocation
du Conseil Municipal : **26 novembre 2013**

Nombre des Conseillers Municipaux
en exercice au jour de la séance : **33**

Président : **Monsieur CRIMIER**

Secrétaire élu : **Monsieur Guillaume COUALLIER**

Membres présents à la séance :

Roland CRIMIER, Brigitte FERRERO, Jean-Christian DARNE, Marylène MILLET, Pierre ZACHARIE, Jean-Paul CLEMENT, Odette BONTOUX, Alain GONDET, Yves DELAGOUTTE, Mohamed GUOUGUENI, Dominique DUBET, Marie-Paule GAY, Maryse JOBERT-FIORE, Michel MONNET, Yves GAVault, Agnès JAGET, Isabelle PICHERIT, Fabienne TIRTIAUX, Marie MICHAUD, Guillaume COUALLIER, Etienne FILLOT, Alain PANTAZIAN, Gilles PEREYRON, Catherine ALBERT-PERROT, Christian ARNOUX, Corinne PRINCE, Thierry MONNET, Lucienne DAUTREY

Membres absents excusés à la séance :

Denis LAFAURE, François VURPAS, Bernadette VIVES, Marie-Pierre MOREL

Pouvoirs :

Denis LAFAURE à Yves DELAGOUTTE, François VURPAS à Roland CRIMIER, Bernadette VIVES à Fabienne TIRTIAUX, Marie-Pierre MOREL à Brigitte FERRERO

Membres absents à la séance :

Yves MOLINA

RAPPORTEUR : Monsieur Roland CRIMIER

Conformément au code général des collectivités territoriales, il appartient à l'organe délibérant de la collectivité de fixer, sur proposition de l'autorité territoriale, les effectifs des emplois permanents à temps complet et à temps non complet nécessaires au fonctionnement des services de la commune.

La présente délibération propose une modification de l'état des effectifs afin d'actualiser ce dernier au vu de l'effectif pourvu de la collectivité ainsi que prendre en compte les dernières évolutions réglementaires de la filière médico-sociale.

Le CTP réuni en séance le 21 octobre a donné un avis favorable à l'unanimité sur les propositions de modifications de postes suivantes :

Grades ou emplois	CAT	Effectifs budgétaires actuels	Effectifs pourvus	Dont TNC	Postes à supprimer	Postes à créer	Effectifs Budgétaires au 21/10/2013	Dont TNC
SECTEUR ADMINISTRATIF								
Rédacteur principal 1ère classe	B	2	1		1	0	1	
Adjoint Administratif principal 1ère classe	C	5	3		2	0	3	
Adjoint Administratif 1ère classe	C	10	7		1	0	9	
SECTEUR TECHNIQUE								
Technicien principal 1ère classe	B	1	0		1	0	0	
Agent de Maîtrise principal	C	8	7	0	1	0	7	
Agent de Maîtrise	C	6	4		1	0	5	
Adjoint Technique Principal 2ème classe	C	11	8	1	1	0	10	
Adjoint Technique 1ère classe	C	9	7		1	0	8	
SECTEUR SOCIAL								
Éducateur de Jeunes Enfants Chef	B	2	2	1	2	0	0	
Éducateur principal de jeunes enfants	B	1	0		0	1	2	
Éducateur de Jeunes Enfants	B	3	1		1 TNC	0	2	
SECTEUR MEDICO-SOCIAL								
Puéricultrice classe supérieure	A	3	2	0	1	0	2	
Puéricultrice classe normale	A	2	0		1	0	1	
SECTEUR ANIMATION								
Adjoint d'animation 1ère classe	C	1	0		1	0	0	
Adjoint d'animation 2ème classe	C	2	2	1	1 TNC	1 TC	2 TC	0
SECTEUR CULTUREL								
Assistant de conservation principal 1ère classe	B	4	3		1	0	3	
Adjoint patrimoine principal 2ème classe	C	4	3		1	0	3	

Mesdames, Messieurs,

Je vous demande de bien vouloir

- **AUTORISER** la suppression des postes présentés dans le tableau ci-dessus;
- **AUTORISER** la création d'un poste d'adjoint d'animation 2^{ème} classe à temps complet liée à l'évolution du temps de travail des deux titulaires des RAM;
- **AUTORISER** la création d'un poste d'Éducateur principal de Jeunes Enfants liée à la refonte de catégorie B;
- **APPROUVER** en conséquence les modifications ci-dessus apportées au tableau des effectifs du personnel communal;
- **DIRE** que les budgets correspondants sont inscrits au budget de la commune (chapitre 012).

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur Roland CRIMIER ,
Invité à se prononcer et après en avoir délibéré,

LE CONSEIL ADOPTE CETTE CETTE DÉLIBÉRATION À LA MAJORITÉ
Motion adoptée par 28 voix Pour et 0 voix Contre, Abstention : 4.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Ont signé au registre les membres présents,
Pour Extrait Certifié Conforme,

Le Maire,